

Délibération n°5 du 14 décembre 2022
Dossier d'expertise pour la construction du bâtiment P8
de la résidence universitaire de l'île du Saulcy

- VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 822-1 à L 822-5.
- VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires.
- VU la circulaire NOR : ESRS2016520C du 16 juillet 2020.

Les établissements publics de l'enseignement supérieur doivent élaborer et faire adopter par leur Conseil d'Administration, un dossier d'expertise, soumis à la validation de leur tutelle, pour leurs opérations immobilières.

Le projet de construction du bâtiment P8 de la résidence universitaire de l'île du Saulcy est soumis à la procédure d'expertise conformément à la circulaire du 16 juillet 2020. Le dossier présente les éléments de programme qui définissent les caractéristiques techniques et financières de l'opération.

Le Conseil d'Administration approuve le dossier d'expertise pour la construction du bâtiment P8 de la résidence universitaire de l'île du Saulcy.

NOMBRE DE VOIX : **23**

- POUR : **23**
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 14 décembre 2022

La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Véronique PERDEREAU

